



Département de la Drôme
Commune de Sainte Jalle

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 JUIN 2024

~~~~~

Date de convocation : 7 juin 2024

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 12 juin, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Noëlle ARMAND, le Maire

Conseillers en exercice présents : ANTOINE David, AUDEOUD Jean-Pierre, COQUET Laurence, LIOTAUD Benjamin, ROUX Frédéric, QUIDU Baptiste, SEGUIN Stéphane et BROSILLE Fabien

Mme COQUET Laurence a été nommée secrétaire de séance.

Excusé : DECOCQ Joëlle donne pouvoir à ROUX Frédéric

Absent : Laurent BONNIFACY

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Mme le Maire demande un rajout de points à l'ordre du jour :

- Installation d'un abri bus sur le parking de la maison médicale
- Révision du salaire actuel de notre secrétaire de mairie.

L'ensemble des conseillers marque leur accord.

### **1) Compte rendu des conseils des 7 juin, 12 avril et 29 mars 2024**

Après lecture par les élus, les comptes rendus sont validés à l'unanimité.

### **2) Renforcement du réseau électrique face à la Mairie – délibération**

Mme le Maire expose que le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune avec les caractéristiques techniques et financières suivantes :

- Renforcement du réseau BT à partir du poste STE JALLE pour une dépense prévisionnelle HT de 64.661.07 € financée entièrement par le Territoire d'Energie Drôme.  
Participation financière communale : NEANT

Il est nécessaire d'obtenir l'approbation de l'ensemble du conseil suivie d'une délibération.

⇒ Voté à l'unanimité

### **3) Devis SAME porte future APC – délibération**

La Poste nous oblige à effectuer quelques modifications en ce qui concerne l'ancienne Maison Médicale, notamment le remplacement de la porte d'entrée avec le passage du simple vitrage au double vitrage, l'installation d'un film sans tain sur le vitrage existant, et la pose d'une serrure 3 points sur une porte de communication intérieure existante.

Deux devis ont été demandés à la SAME :

- L'un pour une menuiserie en bois,
- L'autre pour une menuiserie en alu.

Une partie – voire la totalité – de la dépense sera prise en charge par La Poste.

Après discussion, Mme Le Maire demande au conseil de choisir entre les 2 devis.

⇒ Le devis en menuiserie ALU est voté à l'unanimité pour un montant de 7.300 € H.T.

### **4) Devis crochet d'attelage – délibération**

Un devis a été demandé au garage SEGUIN pour le montage d'un crochet d'attelage et d'un faisceau électrique pour le KANGOO afin de pouvoir utiliser la remorque. Le montant du devis s'élève à 486.19 € HT.

M. Seguin sort de la pièce et laisse le conseil discuter de ce devis.

Pour : 8

Abstention : 1

⇒ Le devis est voté.

### **5) Mobil Home : Mobilier pour installation montant avancé par M. Noelle - délibération**

Marie -Noëlle ARMAND a avancé les fonds pour l'achat d'équipement du mobil home :

- Un Canapé B.Z.
- Une table pin + 4 chaises
- Une cafetière
- Un matelas – un sommier
- 2 couettes
- 3 alèzes
- Stickers déco
- Une Plancha
- Articles divers (Bazarland)

Montant avancé : 710 €.

Mme Armand quitte la pièce pour permettre au conseil de se prononcer sur le remboursement.

⇒ Voté à l'unanimité

### **6) DEVIS POUR CLIMATISATION MOBIL HOME – Délibération**

Mme le Maire explique que la climatisation du mobil home ne fonctionne plus. Il s'avère que le bloc extérieur est défectueux et que les tuyaux en cuivre ont des fuites. Nous avons commencé par commander du gaz spécifique, car la climatisation est ancienne. Après avoir tout remis en marche, nous avons constaté que le bloc extérieur est obsolète.

Par conséquent, deux solutions s'offrent à nous :

- ⇒ soit nous réglons le montant des travaux effectués d'un montant d'environ 300-400 € main d'œuvre comprise sans installer de climatisation,
- ⇒ soit nous ne payons pas les travaux effectués et acceptons le devis pour une climatisation neuve d'un montant de 1000 € HT.

Après discussion, le conseil décide d'installer une nouvelle climatisation.

Pour : 9

Abstention : 1

#### **7) Décision Modificative pour règlement du mandat au c/2024**

Mme le Maire informe le Conseil qu'il y a un dépassement des crédits budgétaires au chapitre 16 d'un montant de 200,28€.

Il est donc nécessaire de déplacer des lignes d'écriture comptable comme suit :

- Dépenses d'investissement : chapitre 21 c/2131 : - 1 200€
- Dépenses d'investissement : chapitre 20 c/203 : - 25 000 €
- Dépenses d'investissement : chapitre 16 c/1641 : + 210€
- Dépenses d'investissement : chapitre 204 c/20415342 : + 25 990€

⇒ Voté à l'unanimité

#### **8) Décision Modificative pour budget eau**

Le budget de l'eau a été enregistré avec des anomalies.

Il est nécessaire de procéder aux modifications comptables suivantes :

- Dépense de fonctionnement : chapitre 042c/673 : - 1 000€
- Dépenses de fonctionnement : chapitre 042c/6811 : + 1 000€
- Dépenses de fonctionnement chapitre 022 : - 6 950€
- Dépenses de fonctionnement chapitre 011 : 5 950€
- Dépenses de fonctionnement chapitre 67 c/673 : 1 000€

⇒ Voté à l'unanimité

#### **9) Affectation du résultat**

Le budget prévisionnel 2024 de la commune a été établi en avril 2024. L'affectation des résultats n'a pas tenu compte de l'intégration des résultats à la suite de la clôture du budget Centre de Vacances.

Il est nécessaire :

- De reporter 779 928.42€ au lieu de 428 399.63€
- d'enlever en recette 190 771.97€

⇒ Voté à l'unanimité

## **10) Installation d'un nouvel abri bus**

Mme le Maire explique que lors du dernier conseil d'école, les institutrices de l'école du village ont exprimé le besoin urgent de mettre en place un abri bus pour permettre aux élèves de s'abriter dans de meilleures conditions.

Il est possible de le faire financer par les amendes de police.

Mme ARMAND propose un devis.

⇒ L'ensemble de conseil accepte à l'unanimité le projet de l'abri bus.

## **11) Augmentation du salaire de la secrétaire de mairie**

Après lecture du courrier de notre secrétaire de mairie demandant une révision de son salaire actuel et discussion avec l'ensemble du conseil concernant une augmentation de 1€56 par heure correspondant à un indice brut de 528 (indice majoré 457) de la grille indiciaire d'un agent de catégorie B.

Contre : 0

Abstention : 4

Pour : 6

⇒ L'augmentation demandée est votée.

## **Divers**

- M. et Mme Arnaud sont invités à s'exprimer concernant leur participation au marché de l'été.

Après discussion, Mme Armand demande de voter l'octroi d'une place sur le marché pour l'été 2024 avec la vente de leur vin en indiquant que leur candidature sera réétudiée pour l'année 2025.

Pour : 4

Contre : 3

Abstention : 2

⇒ La participation de M. et Mme Arnaud est votée pour cette année 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 44